



Amputation doigt gauche et assurance

Par **Eric16000**, le **19/11/2018** à **21:09**

Bonsoir

Suite a une amputation de l'indexe gauche 2 phalanges couper suite a un accident de la vie. Mon assurance accident de la vie me propose une indemnisation de 1800€ j'ai le reste du doigt hyper sensible et presque paralysé. Pensez vous que l'indemnisation est juste ?

Je signe l'indemnisation ou pas?

Quelle sont mes autres droit pour cette accident?

Merci par avancé

Par **Visiteur**, le **20/11/2018** à **00:35**

Bonjour

Vous pouvez demander une expertise contradictoire.

De plus une pension est souvent possible à la place du capital. Selon votre âge cela peut être plus intéressant sur la longueur.

Par **CarolineDenambride**, le **13/12/2018** à **10:46**

Bonjour,

Avez vous été examiné par le médecin de l'assurance ?
quel pourcentage de déficit fonctionnel permanent retient il ?

Très cordialement,

Maître Caroline DENAMBRIDE
Barreau de Lyon